

## INTERVIEW

CHRISTINE LAGARDE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

# Taxe carbone : « Nous ne pouvons pas prendre le risque d'une nouvelle censure »

**La taxe professionnelle sur les équipements et biens mobiliers est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Quel est le gain final pour les entreprises ?**

La réforme de la taxe professionnelle (TP), que le Conseil constitutionnel a validée pour l'essentiel, va modifier des pans entiers de la fiscalité pour les entreprises et les collectivités locales. La charge fiscale de ces premières est réduite de 12,3 milliards d'euros cette année et de 4,8 milliards les années suivantes, nets d'impôt sur les sociétés. Un simulateur sera mis en place, prochainement, sur le site du ministère de l'Économie pour que chaque entreprise puisse évaluer ses gains. Le coût d'un investissement productif sera réduit de 22 % en moyenne. Par rapport à la taxe professionnelle, la réduction de la charge fiscale dépasse en moyenne 50 % pour les PME et 15 % pour les grandes entreprises. Et malgré la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la charge sur les salaires est également réduite de 1,8 milliard d'euros en 2010. Au final, nous espérons que la réforme encouragera les entreprises à investir chaque année des milliards d'euros supplémentaires.

**Les collectivités, qui percevaient 27 milliards d'euros de TP et ne recevront que 15 milliards au titre de la contribution économique territoriale, sont très inquiètes pour leur autonomie financière...**

Brice Hortefeux et moi-même allons prochainement envoyer un courrier à l'ensemble des collectivités pour leur expliquer les avantages de la réforme, ainsi que les garanties sur leurs ressources : compensation presque intégrale de la TP par des ressources fiscales dynamiques, fonds de péréquation, répartition d'un quart de la cotisation sur la valeur ajoutée en fonction de critères représentatifs des besoins des collectivités (population, voiries, dépenses sociales), garantie individuelle des ressources de chaque collectivité... Dès la fin de la semaine, les 36.000 communes, tous les départements et toutes les régions disposeront également sur le site Internet du ministère de l'Économie d'une simulation du produit fiscal dont ils disposeront l'an prochain.

Une chose est sûre : la réforme protège les collectivités contre les effets de la crise en leur garantissant, a minima, des recettes au moins égales en 2010 à celles de



Christine Lagarde.

2009. Certaines auront un léger surcroît de recettes.

**Le Conseil constitutionnel a annulé le régime fiscal des professions libérales, taxées au titre de leurs recettes. Que comptez-vous faire ?**

La décision du 29 décembre a pour effet d'alléger de 770 millions d'euros la charge fiscale des titulaires

**Un mécanisme d'imposition différencié selon l'exposition des entreprises à la concurrence internationale et l'intensité énergétique de leur production.**

de BNC et de 530 millions d'euros nets si l'on déduit le surcroît d'impôt sur le revenu l'année prochaine. L'impact sur les ressources propres des communes et, indirectement, sur les dépenses de l'État, serait donc très important : c'est pour cela que nous étudions la possibilité de réviser le projet de loi afin de tenir compte des remarques du

Conseil, qui conteste la différence de traitement entre les entreprises employant moins ou plus de 5 salariés. Au passage, je note que celui-ci revient sur une loi datant du 10 janvier 1980 !

**Comprenez-vous l'argumentation du Conseil sur l'annulation de la contribution carbone, ou estimez-vous qu'il s'agit d'une décision politique ?**

Je ne peux pas douter du fait qu'il y a une vraie logique juridique derrière cette décision. Je regrette néanmoins que le Conseil n'ait pas pris en compte la différence de situation entre les entreprises soumises au marché européen des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> et les autres. Maintenant, cela ne sert à rien de pleurer sur le lait renversé et nous allons prendre en compte les objections du Conseil. Je souligne tout de même une chose : le principe même de la taxe, son niveau et la redistribution pour les ménages ne sont pas remis en cause. Nous n'avons donc pas l'intention de modifier le volet ménages de la contribution carbone. Même chose pour les professionnels les plus exposés, tels que les routiers, les agriculteurs ou les pêcheurs : les tarifs réduits qui étaient prévus ne sont pas contestés et peuvent donc être conservés.

**Il reste le sujet central, à savoir les 1.018 installations industrielles émettant le plus de CO<sub>2</sub> qui étaient totalement**

**exonérées...**

Nous estimions que ces entreprises soumises au système des quotas de CO<sub>2</sub> subissaient déjà des contraintes et des charges financières. Elles doivent réduire progressivement leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 21 % d'ici à 2020 et bénéficient donc de quotas en nombre décroissant. Elles doivent acquiescer des quotas supplémentaires sur le marché. Tout n'est donc pas gratuit et, à compter de 2013, les allocations de quotas deviendront progressivement payantes. Cela étant, le Conseil argue de leur gratuité à court terme et nous devons donc modifier notre copie sur ce point.

**Toutes ces entreprises seront-elles concernées par la nouvelle contribution carbone ?**

Nous travaillons sur la possibilité d'appliquer des taux réduits et de mettre en place par ailleurs d'autres mécanismes incitatifs ou des pla-

**Au moins 1 % de croissance en 2010.**

fonnements, par exemple sur la base de la valeur ajoutée. J'ai le souci de la compétitivité de ces entreprises et il n'est pas question de taxer à tout-va des secteurs à l'équilibre économique fragile. Je plaide pour un mécanisme d'imposition

différencié en fonction de leur exposition à la concurrence internationale et en fonction de l'intensité énergétique de leur production.

**L'impact net en termes de prélèvements sera-t-il totalement neutre, comme pour les ménages ?**

Il est trop tôt pour le dire, mais nous ne pouvons pas prendre le risque d'une nouvelle censure. Cela étant, on peut imaginer un prélèvement nettement inférieur aux 2,15 milliards que coûterait l'application stricto sensu de la taxe à ces entreprises.

**Le mécanisme sera-t-il pérenne ou transitoire jusqu'en 2013 ?**

Nous verrons, mais dans tous les cas il faudra sans doute une clause de revoyure. Il y a notamment des incertitudes sur la pérennité ou non de la gratuité des quotas pour certains secteurs au-delà de 2013 ; c'est une décision qui relève de la Commission européenne.

**Quel regard portez-vous sur la situation économique ? Allez-vous modifier la prévision de croissance du budget ?**

C'est probable parce que nous avons bâti le budget sur une croissance de 0,75 % en 2010 et que le consensus tourne autour de 1,5 %. Le FMI et l'OCDE estiment aussi que la France fera mieux que prévu. Pour ma part, je suis prudente et je veux le rester. Je suis très attentive à l'environnement international et, par exemple, à ce qu'a dit Angela Merkel le 31 décembre aux Allemands sur la conjoncture : « *Certaines choses risquent même de devenir plus difficiles encore, avant de finalement s'améliorer.* » Je pense que l'on fera au moins 1 % en 2010.

**Craignez-vous une rechute ?**

Le fond des choses, à mon avis, est que l'on assiste à un immense rééquilibrage mondial. Des vraies plaques tectoniques bougent. Nous assistons à une consolidation de la croissance chinoise ainsi qu'à une modification profonde de la politique économique de ce pays. Nous devons aussi continuer à suivre de près les questions liées au taux de change chinois. Et, dans ce contexte de rééquilibrage, les investissements d'avenir que nous préparons dans le cadre de l'emprunt national sont une carte importante à jouer destinée à nous doter de véritables relais de croissance pour l'avenir.

**Doit-on mettre l'échec français**

## EN BREF

## La CGPME pointe la persistance « d'importantes difficultés d'accès au crédit »

Les entreprises restent « confrontées à d'importantes difficultés d'accès au crédit », a protesté, hier dans un communiqué, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). « La baisse, à fin novembre, de 17,5 % des crédits de trésorerie sur un an est extrêmement préjudiciable aux PME, qui ont souvent le sentiment que les banques reconstituent leur marge sur leur dos », poursuit-elle. L'organisation patronale conteste « formellement » que la contraction du crédit soit due d'abord à la faiblesse de la demande. Selon les données de la Banque de France publiées la semaine dernière, le volume des crédits aux entreprises s'est globalement contracté de 2,3 % sur un an en novembre. La CGPME souhaite « davantage de lisibilité dans l'affectation des fonds publics accordés aux banques ».

## La reprise se poursuit dans l'industrie manufacturière

La reprise s'est poursuivie en décembre dans l'industrie manufacturière française, selon l'enquête mensuelle publiée hier par la société Markit. L'indice composite PMI ressort à 54,7 contre 54,4 en novembre, dépassant pour le cinquième mois d'affilée la barre des 50 qui sépare l'expansion de la contraction. La production a augmenté « à un rythme soutenu » pour le sixième mois consécutif et, sur l'ensemble du quatrième trimestre, son taux de croissance a atteint son meilleur niveau depuis le troisième trimestre 2000, tout en partant, il est vrai, d'un niveau « relativement faible ». « Le marché intérieur reste le principal moteur de la croissance, malgré une accélération de l'expansion du volume des ventes à l'export », précise Markit. « Les entreprises expliquent en partie l'augmentation du volume des nouvelles commandes par l'affermissement de la demande et des opérations de restockage chez leurs clients. » L'emploi n'en a pas moins reculé pour le vingtième mois consécutif dans l'industrie manufacturière, mais à un rythme qui est le plus bas depuis août 2008.

## Taxe professionnelle : un gain d'impôt moyen de 22 % pour les entreprises

**La construction et l'agriculture voient leur impôt réduit de plus d'un tiers, l'industrie de 32 %, selon les simulations définitives de Bercy. Les banques et l'énergie sont les seuls perdants.**

Après plusieurs mois d'incertitude, les entreprises peuvent désormais savoir, à l'euro près, quel bénéfice attendre de la suppression de la taxe professionnelle (TP) sur les équipements et biens mobiliers, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Un simulateur leur sera proposé prochainement sur le site Internet de Bercy, pour évaluer leur propre situation. Les entreprises sont dans leur très grande majorité gagnantes, la TP (25,6 milliards) étant remplacée par un panier d'impôts moins lourd (19,9 milliards). Les simulations macroéconomiques, qui n'ont pu être définitivement calées qu'à l'issue des multiples changements au Parlement (instauration d'une cotisation minimale, plafonnement variable selon le chiffre d'affaires, etc.) montrent un gain d'impôt très important, de 22 % en moyenne. Mais celui-ci varie beaucoup se-

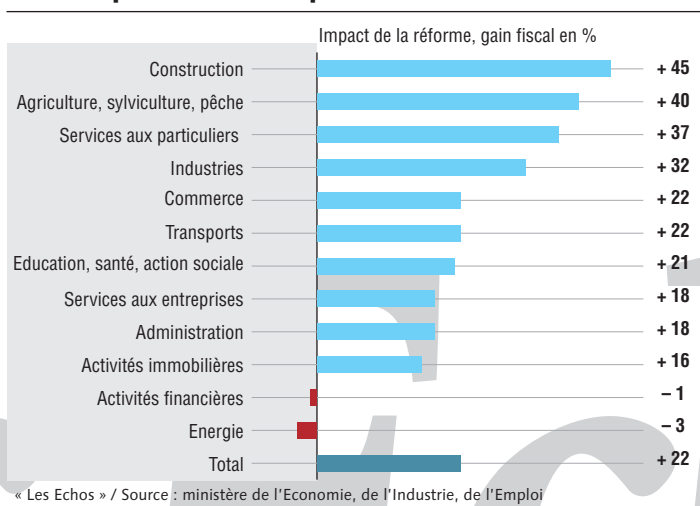
lon la taille et le secteur d'activité de chaque établissement.

Au final, Nicolas Sarkozy n'est pas très loin de respecter son engagement de ne faire aucune entreprise perdante, les seuls secteurs pénalisés étant les banques (+1 % d'impôt) et l'énergie (+3 %). EDF, par exemple, qui aurait dû être le premier bénéficiaire de la réforme, en tant que premier contributeur de la TP, doit acquiescer une taxe forfaitaire sur les entreprises de réseaux (2.913 euros par mégawatt), ce qui annule intégralement son gain.

**Les PME largement gagnantes** Parmi les principaux gagnants : la construction, les services à la personne, les pêcheurs et les agriculteurs, qui verront leur impôt réduit de plus d'un tiers (voir ci-contre). L'industrie, pour qui a été menée la réforme, voit son impôt réduit de 32 %.

Aucune taille d'entreprise n'est perdante. Mais la réforme profitera, en premier lieu, aux 150.000 entreprises réalisant entre 1 et 3 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'impôt payé y sera inférieur, de près de

### La taxe professionnelle par secteur



« Les Echos » / Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi

deux tiers, à celui acquitté jusqu'alors ! Dans les 2 millions d'entreprises les plus petites, celles qui réalisent moins de 1 million de chiffre d'affaires, l'impôt sera divisé par près de deux (49 %). Les 46.000 entreprises les plus grandes, dont le chiffre d'affaires excède 7,6 millions,

sont a priori les moins bien loties (-13 % d'impôt). Mais compte tenu de leur poids fiscal, ce sont elles qui présentent la plus grosse facture pour l'État : avec 2,2 milliards d'euros d'impôt en moins, elles absorbent 40 % du bénéfice de la réforme.

L. R.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
ÉTIENNE LEFEBVRE,  
LUCIE ROBEQUAIN  
ET DOMINIQUE SEUX